

**Déclaration de Sud éducation Créteil**  
**CTA jeudi 17 Janvier**

Nous constatons que la priorité à l'éducation affichée par le gouvernement est très loin de la réalité budgétaire dont il se dote.

Dans notre académie, même si pour la première fois depuis très longtemps, les dotations de postes redeviennent positives pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré, les moyens attribués pour la rentrée 2013 ne seront néanmoins pas suffisants pour :

- compenser les hausses d'effectifs constantes des élèves dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré.

- répondre aux manques de moyens de remplacement dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré.

Nous tenons à souligner, une fois de plus, la situation du remplacement dans le 1<sup>er</sup> degré 93 où l'embauche d'enseignants et d'enseignantes contractuel-les précaires, à laquelle nous sommes opposés, n'a en rien résolu les problèmes de remplacements chroniques dans ce département.

- restituer les postes de RASED supprimés et en augmenter le nombre.

- scolariser les enfants de 2 ans dans des conditions satisfaisantes (nous reviendrons sur ce point).

- assurer de bonnes conditions d'enseignement aux élèves et des conditions de travail décentes pour les enseignant-es.

Pour les lycées professionnels, le nombre de postes affectés pour la rentrée 2013 ne répondra pas aux manques d'enseignant-es titulaires. En effet un trop grand nombre de professeurs contractuel-les assurent des missions pérennes. Les mesures prises dans le cadre de la loi Sauvadet seront insuffisantes pour résorber la précarité de ces personnels.

Par ailleurs, concernant la carte de formation, les mesures annoncées s'inscrivent sans surprise dans le cadre de la politique nationale : régionalisation de la carte de formation avec le développement de l'apprentissage et des filières mixtes. Assèchement de la filière ST2S au profit du bac pro ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne) contre l'avis des personnels et des élèves comme au lycée Lucie Aubrac dont les personnels en grève depuis hier sont présent-es avec leurs élèves devant le rectorat en ce moment.

Plus généralement, nous ne voyons pas de vraies ruptures avec la politique du gouvernement précédent. La politique éducative s'inscrit dans la continuité de celle de ces dernières années, quelques corrections limitées mises à part. La loi d'orientation et de programmation a un contenu très pauvre.

Les contre-réformes sont pour la plupart maintenues : programmes de 2008, socle commun, livret personnel de compétences, base élèves, sconet et tous les systèmes de fichage, réforme des 3 lycées, masterisation, entretiens professionnels ...

Là où le ministère « innove » comme sur les rythmes scolaires, il n'améliore pas la situation des élèves, dégrade les conditions de travail des enseignant-es et accentue la soumission des écoles aux collectivités locales.

En effet, si l'ambition affichée de ce projet de décret relatif à l'aménagement du temps scolaire dans le primaire était d'alléger la journée des écoliers, la création des Activités Pédagogiques Complémentaires après la classe va permettre aux municipalités d'inscrire dans un Projet Éducatif Territorial l'allongement de la pause méridienne, ce qui aboutit en fait à l'augmentation de l'amplitude du temps de travail des élèves et des personnels.

Avec quatre journées quasiment aussi lourdes qu'avant... et un lever matinal et une demi-journée supplémentaires dans la semaine, les enfants seront sans doute beaucoup plus en forme !

Pour les professeur-e-s et autres personnels, leur temps de présence dans l'école ne diminuera pas vraiment mais leur temps de trajet et leurs dépenses augmenteront... contrairement à leur salaire qui a même diminué depuis quatorze mois maintenant, rappelons-le...

Les RASED ne sont toujours pas rétablis dans leurs effectifs souhaitables, et on maintient – bien que sous une forme remaniée – le dispositif qui a justifié leur suppression.

Pire, la refonte de l'Aide Personnalisée en Activités Pédagogiques Complémentaires, organisées conjointement avec les municipalités, ouvre la porte à de grandes inégalités entre les élèves de communes qui auront les ressources budgétaires et humaines pour proposer des activités variées aux enfants et ceux de communes moins favorisées qui ne pourront qu'assurer tant bien que mal une pseudo-aide aux devoirs, inadaptée aux élèves en difficulté.

Nombre de ces élèves souffriront en outre de l'attribution de moyens supplémentaires non plus sur critères de seuils, mais sur contrats d'objectifs, qui risque de dégrader les conditions d'enseignements en Zone d'Éducation Prioritaire.

Ni la question du rythme, ni celle de l'encadrement éducatif de l'enfant n'est au cœur du dialogue qu'engagent les ministères avec les communes pour une amélioration du système. Au contraire, le premier ministre promet aux maires de France dans son courrier du 18 décembre un assouplissement du taux d'encadrement en centre de loisirs, sous réserve toutefois d'un encadrement de ce dispositif dans un projet éducatif territorial.

Pour Sud éducation cette loi de refondation s'intéresse moins à l'école qu'à la territorialisation du service public. L'enjeu fondamental de cette réforme des rythmes scolaires, c'est la contractualisation locale.

Cette territorialisation de l'École s'inscrit en cohérence avec la régionalisation du service d'orientation dans le second degré voulu par ce gouvernement, avec l'acte trois de la décentralisation qui confiera aux régions la carte de la formation professionnelle, et avec la co-éducation dont parlait le ministre dans les Echos du mois d'octobre...

Nous refusons que l'Éducation Nationale soit soumise à la recherche d'une « compétitivité des territoires ».

C'est pourquoi, pour l'école et ses personnels, Sud éducation exige les bases d'une véritable refondation :

- ▀ L'abrogation des contre-réformes du précédent gouvernement
- ▀ Le retrait des projets inacceptables de V. Peillon, en particulier la décentralisation de l'orientation et de la carte de l'enseignement professionnel, et son projet de réforme des rythmes scolaires.
- ▀ Les conditions d'un véritable service public d'éducation et de recherche : baisse des effectifs par classe à tous les niveaux pour améliorer les conditions de travail et d'étude ; développement de RASED complets partout ; une vraie politique d'éducation prioritaire ; une carte scolaire garantissant la mixité sociale ; gratuité réelle de la maternelle à l'université ; l'argent public doit être réservé à l'école publique...

Les conditions d'une réorientation des politiques scolaires n'étant pas réunies, les projets du ministère n'étant pas acceptables, ils ne peuvent pas être promulgués dans le calendrier prévu : nous demandons le report de tout le processus pour que les personnels puissent enfin y prendre part.

Sud éducation Créteil apporte son soutien aux mobilisations décidées par les personnels et appelle avec les organisations syndicales d'Ile de France à la manifestation unitaire de mercredi 23 janvier.

Avec toute la Fonction Publique, nous revendiquons :

- ▶ La fin des politiques d'austérité, l'annulation de la dette publique, un autre partage des richesses
- ▶ La titularisation sans condition de tous les personnels précaires et l'arrêt du recrutement de précaires
- ▶ La création d'emplois publics à la hauteur des besoins
- ▶ La diminution du temps de travail
- ▶ Des augmentations de salaires pour tous et toutes
- ▶ L'abrogation du jour de carence

Nous appelons avec l'union syndicale Solidaires, tous les personnels à la grève le 31 janvier.